

DON IVAN DOMINGO DE ZVNIGA

ET FONSECA, *Comte de Monte-Rey & de Euentes,
Marquis de Tاراçona, Gentilhomme de la chambre
du Roy nostre Sire, Lieutenant Gouverneur & Ca-
pitaine General des Pay-bas, & de Bourgoigne, &c.*



Stans informez, que les Gouverneurs & Intendants des places frontieres du Roy Tres-chrestien font retirer du plat pays ceux y demeurans; Nous ordonnons au nom de Sa Maiesté à tous ceux demeurans à la campagne, qui sont frontiers, de se retirer promptement, avecq leurs familles, meubles, bestiaux, grains & fourages, és villes fortes de l'obeissance de Sa Maiesté. Et à fin que personne ne pretexte cause d'ignorance, la presente sera publiée & affichée es lieux ordinaires & accoustumez. Fait à Anuers le 7. d'Octobre. 1673. *Estoit Signé.* Y. EL CONDE DE MONTE-REY. *Plus bas souscrit.* Par ordonnance de son Excellence. VERREYKEN.